

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2013

Le 4 mars 2013, sur convocation régulière du Maire en date du 25/02/2013, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception d'Yvette Sugny (pouvoir à B. Maise) et Franck Vermot-Desroches (pouvoir à S. Zecchini).

Jean-Marc BOUSSET a été nommé secrétaire de séance.

1- C.A 2012 et BUDGET 2013 REGIE D'ASSAINISSEMENT

Jean-Marc Bousset présente tout d'abord le bilan 2012 de la régie d'assainissement – il est voté par tous les membres présents (sauf par le Maire, comme le prévoit la Loi). Le compte de gestion établi par la Trésorerie est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Il présente ensuite le budget 2013 qui est adopté également, à l'unanimité des présents et représentés.

Comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	CA 2012	BP 2013
C / 1391	Réintégration subv / amortissements	9 392.00 €	9 391.13 €	9 392.00 €
C / 2762-041	Remboursement TVA par le fermier	25 000.00 €	25 617.25 €	25 000.00 €
C / 2315	Travaux rue de la Charlotte	10 000.00 €	9 823.94 €	
C / 2315	Travaux rue de la Charrière Salée	155 000.00 €	139 078.41 €	
C / 2315	Autres programmes (rue de la Corvée)	54 637.45 €	7 415.20 €	114 385.51 €
	TOTAL DES DEPENSES	254 029.45 €	191 325.93 €	148 777.51 €

Comptes	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2012	CA 2012	BP 2013
C / 001	Excédent d'investissement reporté	171 486.45 €	171 486.45 €	63 996.51 €
C / 2813	Amortissements	14 917.00 €	14 916.25 €	14 917.00 €
C / 28158	Amortissements	14 917.00 €	14 916.25 €	19 864.00 €
C / 2315-041	Remboursement TVA par Gaz et Eaux	25 000.00 €	25 617.25 €	25 000.00 €
C / 2762	Remboursement TVA	25 000.00 €	25 617.25 €	25 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES	254 089.45 €	255 322.44 €	148 777.51 €
	EXCEDENT	63 996.51 €	x	

Comptes	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	CA 2012	BP 2013
C/ 615	Entretien	176 768 €	7 565.00 €	240 228.52 €
C/ 6811	Amortissement (opération d'ordre)	32 603.00 €	32 601.49 €	34 781.00 €
C/ 621	Frais de personnel	500.00 €	0.00 €	500.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	209 870.69 €	40 166.49 €	275 509.52 €

Comptes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	CA 2012	BP 2013
C/ 002	Excédent de fonctionnement N-1	124 378.69 €	124 378.69 €	176 017.52 €
C/ 70611	Surtaxe Communale	29 000.09 €	43 697.36 €	43 000.00 €
C/ 704	Taxe raccordement au Réseau	25 000.00 €	16 000.00 €	25 000.00 €
C/ 74	Prime Agence de l'Eau	17 000.00 €	17 873.33 €	17 000.00 €
C/ 7063	Participation Commune pour eaux pluviales	5 000.00 €	4 784.00 €	5 000.00 €
C/ 7064	Remboursement eau STEP par SAUR	100.00 €	59.50 €	100.00 €
C/ 775	Vente tonne à lisier	1 300.00 €	1 300.00 €	
C/ 777	Réintégration subv / amortissements	9 392.00 €	9 391.13 €	9 392.00 €
	TOTAL DES RECETTES	209 870.78 €	216 184.01 €	275 509.52 €
		EXCEDENT	176 017.52	X

DCM 01-a-04032013 – L'excédent d'investissement 2012 s'élève à 63 996.51 € - il sera reporté à la section d'investissement du budget 2013.

L'excédent de fonctionnement 2012 s'élève à 176 017.52 € - il sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2013.

2 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE – CESSION DES BIENS IMMOBILIERS A LA COMMUNE – DCM 02-a-04032013

Le Maire expose aux conseillers municipaux que le Préfet avait demandé la transformation de l'Association Foncière avec des nouveaux statuts ou sa suppression.

Le 18 décembre 2012, les membres de l'Association Foncière de Pouilley les Vignes ont souhaité demander à M. le Préfet de dissoudre l'association foncière de remembrement de Pouilley. Dans un premier temps, ils demandent l'incorporation dans le domaine privé de la commune des biens immobiliers de l'A.F (cette cession étant gratuite) – l'actif et le passif seront versés à la commune : le montant des immobilisations (chemins d'exploitation et travaux hydrauliques) pour 44 588.21 € ; financement des immobilisations (dotation et mise en réserve) pour la même somme soit un solde d'investissement de 0 euro.

L'excédent de fonctionnement qui se monte à 4 334.16 € au 31/12/2012 serait transmis à la commune, après les derniers paiements sur 2013 et dissolution prononcée par le Préfet.

Sur questions de Jean-Marie Débois, Jean-Marc Bousset et Bernard Maisse, le Maire répond que le budget de l'A.F était alimenté uniquement par la taxe de remembrement et que la commune pourra instituer une taxe « voirie » ; la commune n'aura pas obligation de réaliser immédiatement les travaux sur les trois chemins qui seront pris dans le domaine communal (grand pré, Bois de la Dame, Pralé) et d'ailleurs les membres de l'A.F qui ont décidé sa dissolution n'avaient pas pour objectif de faire refaire les chemins par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce transfert patrimonial et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes ou documents correspondant à la cession.

3- MARPA – AMORTISSEMENTS DE L'ETUDE DU SIVU MARPA

DCM 3-a-04032013

Jean-Marc Bousset rappelle que la commune était adhérente du syndicat créé pour l'étude de faisabilité d'une MARPA.

Suite à la dissolution du SIVU MARPA, le Trésorier demande à la commune de fixer la durée d'amortissement de l'étude (non suivie de travaux) pour sa part (3 257.94 €) –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir l'étude sur un seul exercice budgétaire.

4- FORET – VENTE DE BOIS A SWEDSPAN

DCM 4-a-04032013

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré de trituration de feuillus, pour un volume prévisionnel de 30 tonnes, à la société SWEDSPAN. Le contrat aura une durée de 6 mois à compter du 01/12/2012.

L'O.N.F reversera à la commune le montant des produits encaissés déduction faite des frais liés au recouvrement (1%) – le coût de transport est de 10 € la tonne.

De plus, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'O.N.F pour une mission d'assistance dans cette opération, pour un montant de 405.44 € TTC.

5- PERSONNEL : HORAIRES DES AGENTS TECHNIQUES

Le Maire informe que, suite à ses échanges avec les agents techniques et Patrice Jego, Adjoint responsable des agents, il a décidé d'instituer une permanence le vendredi après-midi et de modifier les horaires comme suit :

- Du 15 novembre au 28 février, du lundi au jeudi : 7h30/12h – 13h/16h30
- Du 1^{er} mars au 14 novembre : du lundi au jeudi : 7h/12h – 13h/16h
- Le vendredi : 7h/12h et permanence **d'un** agent de 13h à 16h

L'agent de permanence récupérera le dépassement d'heures hebdomadaires, le vendredi de la semaine suivante ; ainsi, par roulement, uniquement deux agents travailleront le vendredi matin et un agent le vendredi après-midi.

De plus, il a demandé aux agents techniques de ne pas prendre de congés pendant la période du 15 avril au 30 juin.

6- TRANSFERT DE PARCELLES ENTRE LA CAGB ET AUXON-DESSUS POUR L'AMENAGEMENT DU PARC TERTIAIRE GARE BESANCON F-C TGV – DCM 06-a-04032013

La CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités du Parc tertiaire Gare Besançon Franche Comté TGV, par délibération en date du 11 novembre 2007. Pour réaliser l'aménagement de ce Parc Tertiaire, la CAGB et la Commune d'Auxon-Dessus ont convenu le transfert de 6 parcelles de la Commune d'Auxon-Dessus à la CAGB.

L'acquisition de ces 6 parcelles par la CAGB serait réalisée pour un montant total prévisionnel de 212 327 € qui se décompose de la manière suivante: 181 604 € d'indemnités principales, ce qui correspond à 1.23 €/ m² pour les fonciers classés en N et 15€/m² pour les fonciers classés en UY ainsi que 30 723 € d'indemnités accessoires pour perte de droit de chasse et effet de lisière. Ce prix ne prend pas en compte les frais de notaire et de bornage éventuels. Par ailleurs, en application des dispositions de la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2001, il est précisé que la CAGB n'a pas à compenser les investissements déjà réalisés dans la zone d'activités des Essarts, intégrée au périmètre de la ZAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de 6 parcelles entre la CAGB et la Commune d'Auxon-Dessus telles que définies dans la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du. 14 février 2013.

7- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Arrêt éclairage la nuit

Bernard Maisse rappelle que suite à l'installation d'horloges, l'éclairage public est arrêté (sauf quelques secteurs qui devraient être régularisés rapidement) de 23h30 à 5h.

Un point sera fait fin mars et le Conseil Municipal jugera alors si des modifications doivent être apportées.

Travaux voirie et aire de jeux

- La rue de l'Ecole pourra être réalisée en 2013

- L'appel d'offres pour l'aire de jeux, au centre du village, a été lancé et la remise des plis doit être faite pour le 14 mars prochain

Mairie

Jean-Marc Bousset fait le point sur ce chantier qui progresse selon le planning défini : la pose du carrelage sera terminée avant le 15 mars ainsi que la faïence des toilettes ; le faux-plafond est en cours de pose ; les toiles de verre sont posées et la peinture va commencer.

Quelques avenants devront être votés lors de la prochaine réunion en ce qui concerne l'électricité, la réhabilitation de la voûte d'entrée...

Patrice Jego complète les informations données et précise que le nouveau compteur gaz est installé.

En ce qui concerne le mobilier, quatre entreprises ont répondu et la commission donnera le résultat de son étude lors de la prochaine réunion.

L'appel d'offres pour l'informatique sera lancé avant fin mars.

Bernard Maisse demande l'étude des protections à mettre le long du trottoir.

Jean-Michel Faivre rappelle que le déménagement est prévu pendant le week-end du 13 avril.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 15 MARS 2013 A 20 H

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FAIVRE Jean-Michel, Maire	
DEBUIGNE Corinne	
BOUSSET Jean-Marc	
BRAYER Annelise	
CLERGET Dominique	
COULON Christian	
DEBOIS Jean-Marie	
DRUOT Jeannine	
FARGEAS Maurice	
GIBERTINI Franck	
JEGO Patrice	
JUILLET Claude	
MAISSE Bernard	
PROD'HOMME Annie	
SUGNY Yvette	
VERMOT-DESROCHES Franck	

ZECCHINI Sophie
